

NOUS SOMMES TOU.TES DES MALFAITEUR.ES

Quelques contributions pour documenter, analyser, et dénoncer l' "association de malfaiteurs" à Bure...



SEPTEMBRE

2019



Quoi de neuf depuis juin 2018 ?

Le nombre de mis.ses en examen, initialement de 5, a été porté à 7 fin 2018, puis à 8 en août 2019 (avec l'inculpation d'un des avocats du mouvement) et enfin à 9 en septembre 2019. Onze personnes sont concernées à un degré ou l'autre par les interdictions de communiquer...

Trois nouvelles perquisitions ont eu lieu fin 2018...

L'un des mis en examen a été placé en détention provisoire en juillet 2019 pour non-respect de son contrôle judiciaire...

Le dossier, autant qu'il nous soit permis de le savoir, continue de grossir en s'empiffrant de la vie des gens, et doit approcher lentement des 15 000 pages...

Le délit d'« association de malfaiteurs » a été utilisé à plusieurs reprises contre des gilets jaunes...

Mais aussi...

... Le blog « Nous sommes tous des malfaiteurs »¹ a ouvert pour tenter de rassembler les informations et les analyses sur la procédure
en cours.

... Une chaîne youtube « parole de malfaiteurs » tente de mettre des visages et des parcours sensibles sur la froideur des termes « mise en examen » et « contrôle judiciaire »

... De nombreux « bals des malfaiteurs » ont eu lieu pour faire parler de la répression et récolter des fonds. Le 29 juin, l'un de ces événements a rassemblé plus de 500 personnes à Paris.

... En octobre 2018 une fuite du dossier d'instruction dans le journal *Libération* a attiré l'attention du grand public sur l'usage des moyens anti-terroristes contre des militants et militantes politiques.

... En juin 2019, la Ligue des Droits de l'Homme et la Fédération Internationale des Droits l'Homme ont alerté sur les méthodes employées par le Tribunal de Bar-le-Duc contre les antinucléaires².

1 nousommes tous des malfaiteurs.noblogs.org

2 Les rapports de la LDH et de la FIDH sont à retrouver sur le blog « Nous sommes tous des malfaiteurs »

Nous ne serons pas les prochain.es³

Nous sommes des ami.es proches ou lointain.es de la lutte antinucléaire de Bure. Nous le sommes fatalement, et viscéralement.

Nous le sommes parce que nous sommes intimement persuadé.e.s que l'enfouissement des déchets radioactifs en profondeur sous nos pieds, est la dernière planche de salut permettant la poursuite d'une industrie nucléaire dangereuse, néo-colonialiste et indéfectiblement militariste, et ce depuis ses origines dans les décombres fumants d'Hiroshima et Nagasaki. Et pour cette raison, quoi qu'il arrive, nous lutterons jusqu'à notre dernier souffle, pour mettre un point final à des décennies de ravage écologique et humain.

Nous le sommes parce que nous avons un jour ou l'autre chanté, dansé, et parfois même vécu à Bure. Parce que nous avons pleuré de joie quand le Bois Lejuc menacé a été libéré et occupé en juin 2016, de rage lorsqu'il a été expulsé en février 2018.

Nous le sommes parce que nous croyons à des luttes populaires, diverses, rassembleuses, frondeuses, imprévisibles. Nous croyons à leur possibilité, et nous savons leur nécessité ; car nous sommes innombrables à savoir que pour faire face à l'emballage capitaliste, extractiviste et technicien du monde, la diplomatie hypocrite des Conférences sur le climat (COP) ne suffiront pas, pas plus que les petits gestes du quotidien, ou les proclamations d'intentions d'une industrie capitaliste plus que coupable.

Nous le sommes parce que la répression qui s'abat à Bure prend l'un des multiples visages du contrôle social qui s'exerce avec force et violence sur les populations lorsque celles-ci ne marchent ou ne rentrent pas dans les clous : que ce soit depuis trop d'années contre les migrant-e-s, celles et ceux qui les soutiennent, les quartiers populaires invisibilisés, les dernières mobilisations contre la loi El-Khomri, les évacuations militarisées de NDDL, Bure, Hambach, ou encore la persécution judiciaire et policière à l'encontre des participant.e.s aux mobilisations du G20 à Hambourg.

Avec sa cinquantaine de procès, ses dizaines de mois de sursis et ses presque 2 ans de prison ferme cumulés ; avec ses milliers d'euros d'amendes et ses 26 interdictions de territoire distribuées à tout va ; avec sa vingtaine de perquisitions et ses 10 personnes

³ Texte écrit à plusieurs mains et publié en octobre 2018, ce texte constitue l'acte de naissance du blog de soutien nous-sommes-tous-des-malfaiteurs.noblogs.org. L'introduction a été coupée pour cette brochure.

interdites de communiquer les unes avec les autres aussi longtemps que durera l'instruction pour « association de malfaiteurs » – ouverte en juillet 2017 et inédite sur une lutte aussi large et plurielle – **Bure est devenu un laboratoire répressif majeur des luttes en France**. Tant que les souris tétanisées et *atomisées* ne sortent pas de la boîte, l'expérience continue. Nous n'avons de cesse de nous demander : jusqu'où iront-ils ?

Mais qu'attendons-nous pour inverser plutôt la vapeur et affirmer que nous ne serons pas les prochain.es ?

Pas les prochain.es à être convoqué.es pour avoir été vu.es, filmé.es puis reconnu.es, que ce soit sur la place de la Contrescarpe un 1er mai, dans une manifestation à Bure un 15 août, dans les Hautes-Alpes en soutien aux des migrant-e-s.

Pas les prochaines à être mutilé.es, privé.es d'un œil à Montreuil, d'une main à Notre-Dame-des-Landes ou d'un pied à Saudron.

Pas les prochain.es à être perquisitionné.es, contraint.es de quitter les lieux qui nous sont chers, interdit.es de nous voir et de nous parler pour des années.

Pas les prochain.es à raser les murs de nos lieux de vie et de lutte en traquant nos arrières. Pas les prochain.es à avoir peur en s'endormant le soir.

Pas les prochain.es à comparer l'alternative entre le contrôle judiciaire et la détention préventive, entre une vie qui a le goût de prison à ciel ouvert et une existence coincée entre les quatre murs d'une cellule glauque.

Pas les prochain.es à chercher les micros sous nos plafonds et les balises sous nos voitures, les mouchards dans nos ordinateurs et les RG dans nos dos.

Pas les prochain.es à voir nos amitiés scrutées, passés au crible du fantasme de contrôle absolu de l'État, et finalement criminalisées sous la forme d'une « association de malfaiteurs ».



Tout cela nécessite un pas de côté.

Il s'agit pour nous d'abord de **sortir de l'asphyxie judiciaire et policière du Sud-Meuse** et de déplacer les questions posées par Bure dans nos villes et nos campagnes. **Un pas de côté, et de nouvelles prises : reprendre pied dans la dynamique des comités Bure** et des comités inter-lutte locaux, régionaux, nationaux et internationaux ; échafauder des campagnes d'information et un réseau d'actions décentralisées pour faire corps avec toutes celles et ceux que la répression tente de museler.

Il s'agit aussi de **couper court à l'alternative empoisonnée de l'innocence ou de la culpabilité**, et de dénoncer le chef d'inculpation pour « association de malfaiteurs » comme une pure fiction politico-judiciaire. Peut-on réellement être coupable d'« association de malfaiteurs » dans un cadre politique ? Un juge peut-il demander à quelqu'un « formez-vous une association de malfaiteurs, oui ou non ? » aussi simplement qu'il peut demander « disposez-vous d'un permis de conduire valide, oui ou non ? » ? L'association de malfaiteurs n'a pas de réalité tangible à laquelle on pourrait opposer notre réalité sensible. Elle n'est qu'un mauvais roman policier projeté, pour tenter de l'étouffer, sur un réseau d'amitiés politiques. Elle n'est que le cache-sexe d'une entreprise contre-insurrectionnelle qui ne dit pas son nom.



Dans un passé récent on a tenté de brandir l'anti-terrorisme comme un épouvantail contre les mouvements de luttes sociales et écologistes. Aujourd'hui ce créneau, un peu encombrant au regard des droits humains, est réservé à d'autres. Il est de meilleur ton de ressortir des placards une autre vieille ficelle policière et judiciaire :

l'association de malfaiteurs, qui faisait déjà son office contre les anarchistes de la fin du 19ème siècle. Il est temps maintenant de remiser définitivement l'association de malfaiteurs avec l'anti-terrorisme au rang des bibelots grossiers de la contre-insurrection !

Si donc être un malfaiteur c'est décider de mêler sa vie, depuis là où on est, à un combat pour une cause juste et pour des idées belles ;

Si être un malfaiteur c'est s'installer dans des vieilles baraques en pierres, des petits apparts, des caravanes, des cabanes, des maisons collectives, et tenter de donner de la vie dans un territoire dépeuplé ;

Si être malfaiteur c'est s'organiser collectivement pour résister, se soigner, se nourrir, accueillir, informer, s'exprimer avec celles et ceux qui viennent des quatre horizons pour se joindre à nous dans une lutte qui leur semble vitale pour un avenir qui ne soit pas fait de déserts radioactifs ;

Si c'est choisir de mettre son corps en jeu pour occuper une forêt qu'il vente ou qu'il neige, à terre comme à 25 m de hauteur, et en prendre soin au rythme des oiseaux et des étoiles, pour bloquer l'inferral désert nucléaire ;

Si c'est faire 800 km dans un bus bondé, en discutant et en chantant, pour rejoindre une folle manifestation dans les champs du sud Meuse, les collines aveyronnaises ou le bocage nantais ;

Si c'est refuser d'endosser les caricatures figées du « citoyen pétitionnaire derrière son écran » ou du « barricadier cagoulé » pour choisir d'être pris dans un mouvement complexe, en devenir, en être bousculé, s'y laisser transformer, indiscernablement ;

Si c'est organiser le soutien juridique dans un contexte où les droits les plus élémentaires de la défense (être averti de son procès, choisir son avocat.e) sont chaque jour bafoués, et où il est plus clair que jamais que l'État de droit est un mythe ;

Si c'est décider de se réappropriier sa propre parole publique dans un monde de « post-vérité » où une poignée d'oligarques assoiffés de pouvoirs détiennent la majorité des médias ;

Si c'est prendre très au sérieux la guerre totale au vivant que les élites actuelles ont définitivement déclarée, et s'organiser en conséquence pour enrayer ce fait,

Alors oui, définitivement,

nous sommes toutes et tous des malfaiteurs !

Malfaiteurs ? Alors j'en suis !⁴

« Art.265 – Toute association formée, quelle que soit la durée ou le nombre de ses membres, toute entente établie dans le but de préparer ou commettre des crimes contre les personnes ou les propriétés, constitue un crime contre la paix publique. »

Loi sur les Associations de Malfaiteurs, 18 décembre 1893

And the wind, the wind is blowing ...

Le 20 juin 2018, 14 perquisitions sont menées sous commission rogatoire du juge d'instruction Kevin Le Fur pour les motifs suivants :

« Association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un ou plusieurs délits punis de peine de dix ans d'emprisonnement ; dégradations volontaires d'un bien appartenant à autrui par un moyen incendiaire ; groupement formé en vue de la préparation de violences volontaires contre les personnes ou de destruction ou de dégradation de biens ; destructions ou dégradations de biens destinés à l'utilité publique ; violences aggravées par trois circonstances ; participation à un attroupement avec arme ; participation à un attroupement ; organisation d'une manifestation sans déclaration préalable ; participation à un groupement en vue de la préparation d'un ou plusieurs délits punis de 5 ans d'emprisonnement ; détention de substances ou produits explosifs ou engins incendiaires ou éléments, substances destinés à entrer dans la composition de produits ou engins incendiaires ou explosifs. Recel de bien provenant d'un vol aggravé par trois circonstances ».

Huit personnes sont alors placées en garde-à-vue, dont l'une est extraite d'une cellule de Fleury-Merogis et amenée pour 60h à Bar-le-Duc, avant d'être mise en examen et reconduite à Fleury-Merogis⁵ ; une autre, un avocat, est perquisitionnée et interpellée à son domicile à Paris, sur accord du bâtonnier, puis conduite également en Meuse pour y être interrogée et détenue 48h avant d'être placée sous le statut de témoin assisté⁶ ; une troisième personne est libérée sans poursuites au terme de 48h d'interrogatoires et de détention ; une quatrième est libérée au terme de 48h sous statut de témoin assisté ; les quatre dernières sont mises en examen au terme de 60h d'interrogatoire et de détention puis libérées sous contrôle judiciaire.

4 Texte publié en Octobre 2018 sur Manif'est (le média mutu de l'est de la France). Il a été légèrement amendé et raccourci pour cette brochure.

5 MâJ Septembre 2019 : Cette personne, libérée entre-temps, a ensuite été de nouveau emprisonnée en juillet 2019 pour non-respect de son contrôle judiciaire...

6 MâJ Septembre 2019 : Cette personne, de nouveau convoquée devant le juge, est depuis passée du statut de témoin assisté à celui de mis en examen.



En septembre et octobre 2018, deux autres personnes, l'une interpellée chez elle et l'autre convoquée, sont également mises en examen au terme d'une journée de garde-à-vue et libérées sous contrôle judiciaire. Toutes les personnes mises en examen et placées sous contrôle

judiciaire, ont interdiction d'entrer en contact et sont frappées d'interdictions de séjour à périmètres variables, allant des seules communes de Bure et de Saudron jusqu'à la totalité des départements de Meuse et Haute-Marne. Jeu de chaises musicales difficile lorsqu'être présent·e·s dans un même lieu clos peut constituer une suspicion d'entrée en relation, alors que 5 de ces personnes résident et/ou travaillent en Meuse, que deux d'entre elles appartiennent parfois aux mêmes associations, que l'une d'entre elle est co-présidente de la collégiale de la Maison de Résistance et est interdite de Bure. Et que l'ensemble d'entre elles entretiennent des liens de lutte et d'amitié, et sont susceptibles de vouloir prendre part à des réunions ayant trait à la lutte qui les a réunies au départ.

Dans le même temps, d'autres perquisitions toucheront la Maison associative de Résistance à Bure, un local associatif à Commercy (dans le cadre d'une enquête annexe), l'ancien hébergeur d'un site internet relié à la lutte contre Cigéo, deux anciennes co-présidentes de l'association collégiale Bure Zone Libre en charge de la gérance administrative de la Maison de Résistance à Bure. Plusieurs ancien·ne·s et actuel·le·s membres de l'association collégiale Bure Zone Libre seront par ailleurs auditionné·e·s « librement ». Ces dernières perquisitions interviennent après une première vague, le 20 septembre 2017, à la Maison de Résistance et dans trois domiciles et un terrain privés, dans le cadre de la même instruction pour Association de Malfaiteurs.

Initialement ouverte pour la seule « tentative d'incendie » et les dégradations commises le 21 juin 2017 dans l'enceinte de l'Hôtel Restaurant du Bindeuil, adossé au laboratoire de l'Andra à Bure, l'instruction s'est adjoint de nouvelles supplétives couvrant la manifestation du 15 août 2017 sur les communes de Bure et de Saudron, les manifestations du 14 au 18 février 2017 entre Bure et le laboratoire de l'Andra et peut-être encore d'autres manifestations plus récentes.

L'histoire judiciaire dira que tout est parti de quelques bris de vitres, des flammes dans un hôtel-restaurant ce matin de juin 2017. Que l'atteinte aux biens et surtout aux personnes (en l'espèce les clients encore assoupis de l'hôtel) était un fait trop grave

pour rester impuni, qu'une ligne rouge était franchie. Comme dira l'Andra, hurlant avec les loups dans la presse des lendemains à propos des opposant·e·s à Cigéo : « ils ne nous font plus rire ». En vérité, l'Andra a toujours manqué singulièrement d'humour et les opposant·e·s n'ont pas l'exclusivité de l'usage de l'essence ou de la violence au cours des mois passés : six mois plus tôt, un salarié de l'entreprise avait versé une bouteille de combustible sur des militant·e·s enchaîné·e·s à une barricade. Encore une part de l'histoire militante qui ressortira des cartons judiciaires dans quelques décennies, avec les dossiers de plaintes déposées par les opposant·e·s et classées sans suite par le procureur de la république Olivier Glady.

Mais revenons à nos moutons noirs, si l'instruction prend son point de départ au 21 juin 2017, ne nous leurrions pas que l'association de malfaiteurs attendait déjà son heure pour creuser son trou à côté de celui de l'Andra à Bure. L'été précédent, une première information avait été demandée par le précédent procureur, Rémi Coutin, en juillet 2016, en marge des mobilisations entourant l'occupation, l'expulsion, puis la réoccupation du Bois Lejuc, menacé de disparition par les défrichements de l'Andra. Des tirs de fusée d'artifice avaient alors eu lieu en direction d'un hélicoptère évoluant en altitude. Le procureur brandissait déjà alors les dix ans d'emprisonnement qui fondent l'ouverture d'instructions de bande organisée et d'association de malfaiteurs. Par ailleurs, au cours du printemps de l'année 2017, des agents de la « cellule Bure », notoirement rattachés à la Section de Recherche de Nancy apparaissaient déjà aux côtés des gendarmes locaux de la Brigade de Commercy. Ici et là, goguenards, caméra au poing, ils s'amusaient à interpellier les opposant·e·s par leurs noms et prénoms et à leur donner rendez-vous « bientôt ».

De là à déduire qu'une enquête de renseignement de fond sur la lutte à Bure se déroulait déjà depuis quelques mois, il n'y a qu'un pas qui n'est pas trop hasardeux à franchir. Au mois de février 2017, on pressentait déjà le changement de dimension et de ton lorsque le nouveau Ministre de l'Intérieur, Bruno Le Roux, proclamait à la suite de la mobilisation du 14 au 18 février qu'il n'y aurait « pas de ZAD à Bure ». Une rengaine remartelée par Gérard Collomb un an plus tard, dans la foulée de l'expulsion de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes.

Partout le bruit des bottes

Ce qui est certain c'est qu'en terme de moyens policiers il y a bien un avant et un après juin 2017. Ne serait-ce qu'avec l'installation à plein temps d'un escadron de gendarmes mobiles qui se relaient de toute la France (comme à Calais) tous les mois et demi, à la demande expresse des sénateurs Longuet et Namy de la Meuse. Les réquisitions judiciaires du procureur sont renouvelées automatiquement toutes les

24h et permettent aux gendarmes de contrôler les véhicules et les piétons à tout va, à toute heure du jour et de la nuit, et parfois jusqu'à 4 fois dans une même journée, dans un rayon de 10km autour du laboratoire de l'Andra.

Dans le paysage sud-meusien, apparaîtront aussi dorénavant plus régulièrement l'hélicoptère, des jeeps, des voitures banalisées surmontées d'antennes de 2m qui ralentissent devant les domiciles des opposant·e·s à chaque passage. La Maison de Résistance ainsi que plusieurs domiciles se verront durant plusieurs mois gratifiés d'un fourgon en faction, filmant et notant les allées et venues.

Tel Zeus qui se voit confier la foudre de la divine colère étatique, juges, procureurs et substituts du Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc peuvent enfin « faire régner la loi » à Bure, après une insoutenable période de « non-droit » ! À partir des perquisitions de septembre 2017, les convocations pour auditions, les interpellations pour tous prétextes, puis les procès, s'enchaîneront ainsi tout au long du printemps 2018 à un rythme effréné.



Un assesseur, Arthur Schlomoff, l'avait annoncé, sourire aux lèvres, à l'issue d'une audience à l'automne 2017 : « quant aux opposants de Bure, nous nous retrouverons en 2018 ! ». Il a tenu parole : une cinquantaine de procès, des dizaines de mois de sursis, une vingtaine d'interdictions de territoire, plusieurs mois d'emprisonnement ferme, des milliers d'euros d'amende garnissent désormais le tableau de chasse de nos magistrats. Et la série est loin d'être finie ...



Tous les 3 mois, dans une ambiance houleuse, une audience-fleuve d'une journée permet au procureur Olivier Glady d'écluser le nombre des opposant·e·s luttant à Bure, à grands coups d'interdictions de territoire et de peines de prison, tandis qu'en toile de fond, l'instruction en Association de Malfaiteurs installe discrètement son nid douillet dans les interstices laissés par une lutte ébranlée et fragmentée

par la répression, mais aussi ses maux internes.

Dans la rue des bons enfants

Des centaines d'écoutes et réquisitions téléphoniques, plusieurs tonnes de saisies de matériels, d'ordinateurs, de téléphones, de papiers manuscrits scrutés à la loupe, des

expertises ADN et signalétiques à tout-va nourrissent des milliers de pages d'élucubrations sur une organisation des opposant·e·s perçue comme « quasi-militaire » (dixit un officier de police judiciaire en audition).

L'épouvantail insurrectionnel n'est jamais bien loin. En 1894, les lois scélérates prenaient comme prétexte une série d'attentats anarchistes meurtriers pour museler l'anarchisme dans toutes ses expressions, qu'il soit pour, contre, ou indifférent à la propagande par le fait et qu'il y ait pris part ou non.



S'ensuivirent, grâce à un fichage sans précédent, des milliers d'arrestations et perquisitions, de déportations vers le bagne et d'interdictions de séjour, des fermetures et interdictions d'éditions de presse et associations libertaires. Les protestations éminentes qui s'élevèrent de plusieurs côtés pour dénoncer le

cadre arbitraire et liberticide de ces lois ne suffirent pas à empêcher la traque et la condamnation de nombreux individus dans le cadre d'accusations pour Association de Malfaiteurs, fondée par la loi du 18 décembre 1893. Au contraire, ces lois serviront d'inspiration encore à de multiples reprises dans l'avenir, au cours du 20^e siècle, notamment dans les théories contre-insurrectionnelles qui émergent dans les années 50-60 et s'épanouissent dans les deux décennies suivantes sur tous les continents, pour réprimer principalement des cadres de contestation politique.

Le prédicat de départ de l'Association de Malfaiteurs, d'une entente d'un « groupement d'individus formé en vue de la préparation d'un ou plusieurs crimes ou délits punis d'au moins cinq ans d'emprisonnement », agit comme une prophétie auto-réalisatrice : on présuppose le mobile d'atteinte à la sûreté de l'état, il ne manque plus alors que la commission d'un crime pour justifier du déploiement de l'artillerie lourde de la criminalité organisée et trier le mauvais grain de l'ivraie.

Or, lorsque le mobile est politique, le crime est difficile à caractériser à travers le seul spectre des faits ; alors tout ce qui ne concourt pas à l'établissement d'une sacro-sainte véracité des faits, chère à la méthodologie d'investigation policière, devient immédiatement suspect de duplicité, de dissimulation et donc de complicité. L'équation crime = criminel établit la liste des suspects à partir des personnes

présentes sur les lieux du crime avant, pendant et après. Mais, sur un lieu de lutte, la liste des suspects est aussi longue que celle des opposant·e·s et leurs soutiens.

L'Association de Malfaiteurs fige les opposant·e·s dans un ensemble homogène présumé coupable. Et il n'y a qu'à entendre le procureur stigmatiser à chaque occasion qui lui est donnée l'archétype qui serait celui des « gens de Bure » pour saisir à quel point l'ignorance volontaire, indifférente ou inconsciente a rempli les fosses communes de l'histoire des révoltes, fusillées par les préjugés.

« Art. 267 : sera puni de la réclusion quiconque aura sciemment et volontairement favorisé les auteurs des crimes prévus à l'article 263 en leur fournissant des instruments de crime, moyens de correspondance, logement ou lieu de réunion. Le coupable pourra en outre, être frappé, pour la vie, ou à temps de l'interdiction de séjour établie par l'article 19 de la loi du 27 mai 1993 »

Loi sur les Associations de Malfaiteurs du 18 décembre 1893

Depuis 1893, ça n'a décidément pas beaucoup changé. Prêter sa voiture, participer à l'achat de tissu avant une manifestation, avoir ses empreintes sur une bouteille plastique, son ADN sur une écharpe, être co-proprétaire ou co-gérant·e d'un lieu collectif où sont trouvées des fusées d'artifice, etc. tout devient présomption de culpabilité, de complicité, et donc de participation à une Association de Malfaiteurs. Nourrir, accueillir, loger, mettre à disposition des moyens de communication (téléphone, internet, photocopieur, etc.) dans un lieu privé ou collectif relève directement de l'Association de Malfaiteurs, si les personnes accueillies prennent part, ailleurs, à des manifestations où sont commis des actes délictueux.

Dans des lieux et des cadres politiques qui se pensent et se construisent sur le partage et l'échange des biens, sur une désappropriation individuelle au profit du collectif, nous mêlons nos ADN, additionnons nos empreintes, échangeons nos vêtements, nos véhicules, nos outils, nos ordinateurs, nos téléphones. Tout le monde devient suspect et personne ne l'est, mais nous sommes assurément tou·te·s complices politiques dans un autre rapport social au monde que celui auquel se réfèrent nos détracteurs. En instillant la peur de l'accusation, l'Association de Malfaiteurs tente de réassigner chacun·e à la responsabilité et à un recentrement sur la propriété individuelle, d'imposer une dissociation de corps entre nous, et de resserrer le champ sur l'ADN coupable, en l'isolant des usages collectifs.

Ils m'ont dit résigne-toi mais je n'ai pas pu

« Art 266 – Les personnes qui se seront rendues coupables du crime mentionné dans le présent article (association de malfaiteurs) seront exemptes de peines si, avant toute poursuite, elles ont révélé aux autorités constituées l'entente établie ou fait connaître l'existence de l'association. »

Loi sur les Associations de Malfaiteurs du 18 décembre 1893

Ne rien déclarer, ne pas se dissocier, garder le silence, participe implicitement à l'entente qui sous-tend l'Association de Malfaiteurs. Soit tu désignes le coupable des faits, soit tu es son complice. Soit tu te excuses, soit on t'inculpe. La charge de la preuve d'innocence incombe à l'accusé·e et non à l'enquêteur, puisque le simple fichage comme opposant·e à Cigéo suffit à fonder une suspicion de culpabilité. Ainsi, être présent·e à la Maison de Résistance ou dans un domicile privé appartenant à des opposant·e·s suffit à justifier une saisie de son matériel informatique et de son téléphone lors d'une perquisition. Et le fait de refuser de fournir ses codes suggère déjà une volonté de dissimulation. Face à la nécessité que vérité soit faite, l'intimité ne compte pas, surtout pas dans un lieu de luttes (fallait y penser avant de venir !).

Une Association de Malfaiteurs est une sorte de tique qui cherche un point au hasard où se fixer et qui pompe alors tout ce qu'elle trouve jusqu'à satiété. Invisible au départ, elle finit par nous gratter et plus on l'asticote, plus on accroît les risques qu'elle nous inocule son venin. Un venin qui se diffuse lentement, durant des années, et finit par rendre malade l'organisme tout entier.

Au gré des pressions exercées lors d'auditions, de documents extraits de mémoires numériques, de bribes téléphoniques, le parasite prend consistance et donne chair au squelette qui constituait son leitmotiv de départ : la présomption d'une entente criminelle.

Seulement, dans des lieux et cadres collectifs, avec des outils collectifs, des réalités mouvantes, un turn-over important d'individus, le partage des écuelles, des bouteilles, des véhicules, des vêtements, des corps et des cœurs, l'entente n'est pas « caractérisée » ni « manifeste », elle est amicale, viscérale, politique, intellectuelle, affective, de nécessité, multipolaire et en constante recomposition. L'entente d'un jour est la discorde du lendemain et la réconciliation du surlendemain. Chaque individu porte en lui une infinité d'associations en devenir ou en puissance, et chacune de ces associations est un arrachement momentané à un chaos qui se cultive, avec les nécessaires remises en cause de nos identités individuelles et collectives.

L'Association de Malfaiteurs est un monstre grossier qui trace des lignes entre les individus, en tentant de les assigner à des groupes, à des fonctions et rôles définis, à des intentionnalités figées, à des responsabilités dans des espaces géographiques et temporels circonscrits. Dans son échiquier criminel, l'association de malfaiteurs choisit ses pions qui tombent, ses fous qui parlent, ses rois et ses reines qui dirigent. Et si les un·e·s et les autres s'y laissent prendre, tout le monde fait échec et mat : se coucher fait perdre, sacrifier des pièces pour en favoriser d'autres fait perdre, ne plus avancer fait perdre, riposter aveuglément fait perdre. La crainte de tomber, la crainte de la trahison, la crainte des divergences, la crainte des autres tout simplement, est le venin qui s'insinue et nous contamine invariablement, les un·e·s et les autres, venant à bout de la seule entente profonde qui nous traverse tou·te·s malgré nos différences d'opinion ou de personnalités : la solidarité !

Il n'y a pas de coupables ou d'innocent·e·s, il n'y a que des ami·e·s, des amant·e·s, des camarades, des voisin·e·s, des gens qui croient, qui luttent, qui pleurent, rient, souffrent et aiment, qui ne sont pas venu·e·s à Bure pour commettre essentiellement des faits délictueux, mais pour agir selon ce qui leur semble tantôt juste, tantôt nécessaire, parfois seul·e·s, parfois à deux ou à plusieurs.

Et toutes ces personnes ne forment certainement pas une seule et vaste entente criminelle, mais des communautés spontanées de cœur, de biens, de vie, de pensées, d'action et de réaction qui se lient chaque matin et se délient chaque soir. Et les moyens de vie et de lutte dont ils se dotent ne sont pas les armes d'une organisation quasi-militaire mais les outils collectifs dont une lutte a besoin pour se faire l'écho des voix multiples qui s'y expriment, pour prendre soin les un·e·s des autres, pour garantir une défense plus équitable de ses droits face à la justice, pour nourrir, abriter et vêtir confortablement tout le monde, d'où qu'il ou elle arrive.



© 2011 StockPhoto.com - 001-913-331

Si nous sommes malfaiteurs, alors soyons innombrables à l'être, à nous fondre les un·e·s dans les autres, à faire des collectifs et réseaux de collectifs, ici et partout ailleurs, en tenant étroitement et affectivement le fil qui nous relie tout·e·s, celui d'une indéfectible solidarité !

Bure ou la médiocratie du bâton !⁷

Les lundi 3 et mardi 4 décembre 2018, trois nouvelles perquisitions sont venues s'ajouter à la vingtaine précédente, déjà conduites en plusieurs mois dans le cadre de l'instruction en association de malfaiteurs ouverte par un juge du tribunal de grande instance de Bar-le-Duc, à l'encontre des opposant-e-s au projet d'enfouissement de déchets nucléaires Cigéo.

Outre ces perquisitions, ont été convoquées en audition libre six personnes faisant ou ayant fait partie de l'association collégiale Bure Zone Libre, en charge de la gestion du lieu de mobilisation « Maison de Résistance », acquis 12 ans plus tôt et détenue en commun avec le Réseau Sortir du Nucléaire.

Plus le dossier s'épaissit, plus il est consternant de voir à quel point juge, enquêteurs et procureur semblent loin des réalités et nager dans des approximations caricaturales des interactions entre individus, associations et collectifs engagés dans la lutte contre Cigéo.

Un tel degré d'ignorance pourrait prêter à sourire s'il ne s'accompagnait pas de mesures et dispositifs aussi lourds, coercitifs et coûteux que ceux qui s'accumulent contre les militants « de Bure », frisant à la psychose paranoïaque.

Des mois d'écoute, de balisages de véhicules, d'installations d'antennes de captation des données téléphoniques (IMSI Catcher) et des mètres cubes de saisies informatiques et documents pour au final voir s'accumuler les procès-verbaux de synthèse truffés de suppositions et de préjugés complètement arbitraires, partiels et parfois très éloignés d'une quelconque vérité. Des dizaines d'auditions aussi à subir les humiliations et vexations d'enquêteurs qui, dans un remake de mauvais feuilleton policier, se plaisent à simuler l'omniscience, avec de vulgaires procédés de pression auxquels ils ne semblent même pas croire eux-mêmes. Au final ils ne font que sidérer chaque jour davantage les militant-e-s auditionné-e-s, et accusé-e-s des intentions les plus incohérentes. Incompétence, ignorance ou manque de convictions et de moyens, il y a en tout état de cause quelque chose de glaçant à voir des vies placées entre des mains aussi inconséquentes.

Dans un dossier qui pue à plein nez la présomption de culpabilité, le délit d'intention et le procès politique qui ne s'assume pas, les agents enquêteurs, faute sans doute de moyens, de temps mais surtout de compréhension profonde du terrain qui les

⁷ Texte publié en Décembre 2018 sur Manif'est (le média mutu de l'est de la France). Il a été légèrement amendé et raccourci pour cette brochure.

préoccupe, prêchent allègrement le faux pour tenter d'atteindre le vrai. Chargés d'a priori, de mépris à peine voilés envers les « zadistes », les « écolos anti-Bure » qui leur dament le pion depuis des mois, ils additionnent les présupposés et humiliations lors des auditions, oscillant entre le « Bad Cop » mesquin et le médiocre confesseur qui vient offrir une voie de sortie, d'absolution en échange de délations ou d'aveux.

Mais quels aveux ? Des morceaux de détresse de militant-e-s qui en 20 ans de lutte n'ont jamais subi un tel dédain et ne se sont jamais sentis aussi peu respecté-e-s pour ce qui leur semble avoir été un engagement humain et altruiste jusqu'alors ? Ou encore des élans spontanés de sincérité d'habitant-e-s dont le principal tort est d'être solidaires de celles et ceux qui luttent et qui n'imaginent pas qu'elles vont servir de poignards contre d'autres individus ; alors qu'elles sont déjà méprisé-e-s, utilisé-e-s, trompé-e-s et opprimé-e-s par une entreprise qui les dépouille de leurs terres, de leur dignité et qui leur envoie la gendarmerie pour les mater quand elles s'insurgent. « Subis et tais-toi ! »

Et que penser d'enquêteurs qui, entre railleries et mauvaises blagues, vont interroger une personne, membre d'association, durant deux heures en lui faisant croire qu'elle vient récupérer son ordinateur ?

Que penser encore d'enquêteurs qui font des allusions à des conversations intimes téléphoniques pour pressuriser durant des heures des personnes placées en garde à vue ?

Que penser aussi des mêmes enquêteurs qui accusent d'avoir dirigé un black bloc lors d'une manifestation, une militante anti-nucléaire de longue date dont ils savent pertinemment qu'elle se revendique comme non-violente et qu'elle a participé à des événements qui s'inscrivent dans la promotion de ce cadre depuis plusieurs années ?

Que penser enfin d'enquêteurs qui, faisant irruption chez des personnes chez qui ils prétendent trouver une tierce personne qui n'y réside pas, suggèrent à ces mêmes personnes et amies de devenir informateurs contre rémunérations ? Ceci après avoir fait des allusions on ne peut plus dégradantes sur l'intimité de la personne qu'ils recherchaient.

Visiblement le devoir de réserve ne concerne pas les enquêteurs missionnés dans le cadre de la Cellule Bure et rattaché à la Section de Recherche de Nancy. Pas plus que la présomption d'innocence ou le concept d'investigations à décharge autant qu'à charge. Ici c'est le sentiment de toute-puissance qui semble prévaloir, avec la bénédiction d'un procureur dont la partialité émotionnelle est de notoriété publique, et avec le blanc-seing d'un jeune juge qui hérite d'un dossier bien lourd et ingrat pour

un début de carrière et qui dispose de peu de temps pour faire ses preuves et remplir un gouffre béant avec des grains de poussière glanés au petit bonheur la chance. L'instruction agit un peu comme un filet de pêche intensive qui resserre sa prise sur tout le banc en espérant attraper les gros poissons mais qui ne retient essentiellement que du vide.

Ici nuls gros poissons, nulles intelligences criminelles, juste des personnes qui, dans le chaos inhérent à une lutte, et de surcroît à des milieux hétérogènes, quêtant des fonctionnements horizontaux, se débattent avec plus ou moins de détermination et de rage face à un rouleau compresseur, une corruption larvée déguisée en « accompagnement économique », une omerta et oppression des voix dissonantes grimées en « acceptabilité sociale » et surtout une avancée au pas de course d'une entreprise qui n'hésite pas à s'affranchir de la légalité pour s'imposer irrémédiablement, avant que recours juridiques ou contestation n'aboutissent à faire jour sur des fonctionnements proprement mafieux. Et ce avec la protection aveugle des autorités préfectorales et du Procureur de la République. À travers ceux-là, l'État réclame des têtes coupables, charge alors à la police et la justice de les trouver ou, à défaut, de les fabriquer, car à la fin il faudra bien justifier les dépenses avec un échafaud.

En Meuse la petite histoire éclabousse de purin les murs de la grande Histoire, celle des puissants qui écrasent sous leurs bottes la population d'un département pour lui imposer une poubelle nucléaire, et qui utilisent pour ça la duplicité, le zèle, l'étroitesse d'esprit, la médiocrité de petits notables, de petits entrepreneurs, de petits élus, de petits juges, de petits procureurs et de petits flics. Ce n'est pas un scandale d'État, c'est juste le scandale permanent, omniprésent d'un État capitaliste qui s'associe avec l'État policier pour mener tranquillement et en bien trop d'endroits, sa barque sur le Styx, jusqu'aux enfers et la consommation finale de la planète.

La seule satisfaction qu'on aura alors c'est de savoir que tous ces petites gens qui travaillent à construire un monde terne, aride, brutal, et déshumanisé, verront leurs noms enfouis bien profond dans les poubelles de l'Histoire.

D'ici là, qu'ils se disent bien que ce n'est pas en posant une chape de béton sur les herbes folles qu'on les étouffe, elles finiront par rejaillir de l'ombre de tous côtés, plus nombreuses, plus vivaces et débridées, rageuses et belles. Plus le sentiment d'injustice est profond, plus l'imaginaire qui le combat est puissant et finit par se nourrir des coups qu'on lui porte pour terrasser la bête immonde à la fin !

Du mur aux malfaiteurs : errances du renseignement⁸

Nucléaire et répression : ma plus belle histoire d'amour, c'est vous...

L'effet de sidération produit par l' « affaire Bure » ne doit pas faire oublier qu'il n'y a en un sens rien de nouveau sous le soleil en matière de répression des luttes antinucléaires. La forme change, les outils mis en place suivent l'évolution technologique du monde et ils épousent les nouveaux cadres juridiques de l'antiterrorisme post-2015, mais le fond reste le même. En réalité, sur ce continent industriel étrange où la distinction entre « civil » et « militaire » relève *ab origine* de la spéculation métaphysique, l'ingénieur encravaté s'est toujours assez bien accommodé de la présence d'un policier casqué marchant à ses côtés. L'art du législateur (et à travers lui des puissances techno-industriels qui aménagent le réseau) consiste alors seulement à régler le pas de l'un sur celui de l'autre, et à choisir, selon l'air du temps, qui ouvre la voie. Une banale affaire de dosage.



Parfois c'est le gendarme qui part en éclaireur : elle n'est d'ailleurs pas loin de nous l'époque où le gouvernement Raymond Barre semblait croire que si l'on tapait assez dur sur la tête des habitants et habitantes de Plogoff, ils finiraient par se convaincre des bienfaits d'une centrale atomique dans un village de pêcheurs. Pas loin non plus le temps où, sous les ordres de René Jannin (ex-préfet d'Alger en 1961-62), la police assassinait Vital Michalon à Creys-Malville.

Mais parfois c'est l'ingénieur qui trotte en avant, accompagné d'une cohorte de sociologues et d'une mallette pleine de billets, pour installer son laboratoire au beau milieu des terres à coloniser – disons le sud-Meuse. C'est là la doctrine mise en place par la loi Bataille de 1991, consécutive à l'échec de la stratégie frontale menée par l'Andra dans la Vienne, le Gard, les Deux-Sèvres etc. Cette technique de conquête en sous-marin, qui a coïncidé avec un net recul des luttes antinucléaire en général (sans que l'on puisse bien dire où est la cause et où la conséquence) a même pu laisser croire un temps que le gendarme avait rebroussé chemin – celles et ceux qui tentèrent de stopper le train Castor à Valognes en 2011 savent qu'il n'en est rien.

⁸ Texte publié en Mars 2019 sur le blog « Nous sommes tous des malfaiteurs », à l'occasion de la relaxe en appel des deux Christian accusé d'avoir saboté le mur de béton érigé autour du Bois Lejuc à l'été 2016. Il a été légèrement amendé et raccourci pour cette brochure.

Le « laboratoire répressif de Bure », sur lequel nous n'avons de cesse d'attirer l'attention, ouvre une nouvelle phase historique pour les luttes contre l'atome. Ce à quoi nous assistons depuis un an et demi, c'est tout simplement le spectacle du gendarme et de l'ingénieur qui chargent d'un même pas comme des dératés pour briser l'opposition à tout prix. On fiche et on condamne tout en en organisant un nouveau débat public et en continuant de préparer les cerveaux des écoliers ébahis, futurs riverains d'une poubelle éternelle. Le séminaire Bure-EHESS⁹ ne s'y est d'ailleurs pas trompé en organisant sa séance inaugurale du 14 novembre 2019 sous les doubles auspices de la répression et de l'acceptabilité, du conditionnement et de la punition. Ce sont les deux faces d'une même pièce qu'on devine un rien truquée...

Ce grand retour sous les projecteurs de la Force policière et judiciaire a son acte de naissance, daté et signé, dans le feuilleton par lequel le juge d'instruction Kevin Lefur nous tient en haleine mois après mois : ce point de départ, c'est le saccage et la tentative d'incendie de l'hôtel-restaurant de l'Andra, au matin du 21 juin 2017. Le cap franchi dans la violence aurait alors été tel qu'il aurait contraint l'État à un mettre un tour de vis pour – éléments de langage à l'appui – « restaurer l'ordre républicain » et mettre fin à la « zone de non-droit » : la machine était lancée, et l'objectivité affichée de l'action-réaction dispensait en quelque sorte de penser plus loin le tournant opéré.

Mais cela ne suffit pas. Peu importe au demeurant ce que l'on pense du bien-fondé d'une telle action. Ce qui nous intéresse ici, c'est qu'en réalité quelques tables et chaises renversées, même ajoutées à un demi mètre carré de sol noirci (photos de l'Est Républicain à l'appui) ne font pas à elles seules un changement historique dans le gouvernement de la critique. Quelque chose d'autre couvait.

Sur le temps long, on sentait bien que le vent tournait : les années 2000 avaient été marquées à la fois par un durcissement du maintien de l'ordre (abandon partiel des stratégies de désescalade, essor des armes dites « non-létales »...) et par un retour en force d'une criminalisation hystérique de



9 Séminaire à la fois universitaire et militant ouvert à l'automne 2018 : <http://penseretlutteravecure.toile-libre.org/>

l'« ultra-gauche », dont l'affaire Tarnac restera pour longtemps le symbole. De Sarkozy à Hollande et de Hollande à Macron, le ton n'a fait en réalité que se durcir.

Mais plus proche dans l'espace et le temps, c'est dans la séquence juin 2016–juin 2017, et plus particulièrement dans les abîmes de ses dossiers pénaux, qu'il nous faut chercher les racines réelles de ce revirement dans le même, de ce nouveau dosage de la violence appliquée à tout ce qui s'insurge contre l'atome et son monde... L'enquête menée contre les Christian – aujourd'hui relaxés ! – est symptomatique d'un virage qui était en train de s'opérer.

Au pied du Mur : les racines de l'Instruction



Rappel des faits pour y voir clair : en 2015, l'Andra acquiert le Bois Lejuc au terme d'un vote frauduleux du conseil municipal de Mandres-en-Barrois. Le 1er août 2016, les travaux qu'elle y mène, et notamment ceux d'un mur entourant la forêt, sont déclarés illégaux par la juge des référés : le 14 août quelques 500 personnes viennent jeter à terre le sinistre ouvrage de béton.

Une vieille dame tire, tire tire, et tombe à la renverse, les yeux mouillés. Un autre s'enquiert : « tout va bien, vous êtes blessées ? » « Non, c'est le plus beau jour de ma vie »

(citation tirée de Bure, *La Bataille du nucléaire*)

Le 13 février 2018, un an et demi après ce sabotage collectif, avait lieu le premier procès de deux retraités mis en cause : Christian et Christian ; encore un an plus tard, leur procès en appel. Eux n'ont jamais été concernés par l'« association de malfaiteurs » ouverte à l'été 2017, mais leur dossier pénal nous éclaire largement sur les prémices de celle-ci, si l'on prend la peine de l'ouvrir.

Là où le dossier pénal des Christian nous intéresse, là où il se distinguait surtout, c'est par son allure de bottin téléphonique. Tous les opérateurs possibles avaient été sollicités pour obtenir l'identité des numéros actifs dans les environs ce 14 août 2016. Opposants et opposantes, employés de l'Andra, journalistes, fonctionnaires de polices et riverains mis bout à bout, cela faisait du monde : un bon tiers de ce copieux dossier de 500 pages consistait en de semblables listes.

Mais pourquoi ? Dans quel cadre ? De quel droit ? L'enquête nécessitait-elle ce fichage systématique ? Ces questions de forme et de procédure ont vite été écartées par la cour lors de l'audience en appel du 10 janvier 2019. On est pourtant d'autant

plus tenté de s'interroger que ces données téléphoniques massives ne servent au bout du compte à rien dans le raisonnement des enquêteurs et dans leur vaine tentative d'établir des preuves de la culpabilité des Christian. Il s'agit d'une sorte de sous-dossier dans le dossier, mené au prétexte de l'enquête, mais servant à des fins de renseignement parallèles à l'enquête.

En réalité, il en allait déjà de même avec le dossier de l'agriculteur Jean-Pierre Simon (accusé de complicité dans la première occupation de juin 2016) l'année précédente : rien ou presque ne figurait sur son implication personnelle, mais des centaines de pages documentaient toute l'occupation du Bois Lejuc. On y retrouvait notamment quantité de photographies prises par les gendarmes, par hélicoptère, ou même par des caméra dissimulées dans les bois. Soit toute une série de documents aussi inutiles aux joutes de l'avocat de la défense et du procureur qu'à la réflexion des juges, mais précieux pour une enquête de fond sur les opposants...

Revenons-en aux Christian. Leur dossier ne s'en tenait pas aux relevés téléphoniques bruts : une double page exploitant informatiquement les métadonnées (qui appelle qui ? combien de fois ? combien de temps ?) présentait aussi un complexe réseau de cartes sim... Et ce mappage systématique des relations interpersonnelles, vues à travers le seul prisme sinistre du téléphone, dessinait ainsi l'organigramme imaginaire d'une association de malfaiteurs en devenir... dès l'été 2016 (soit un an avant l'ouverture de l'enquête) !

Or c'est précisément cette technique de cartographie téléphonique qui ressurgit maintenant dans les 10 000 pages d'enquête de l' « association de malfaiteurs ». Il s'établit ainsi une filiation directe entre le renseignement mené sur les militants et militantes bien en amont du psycho-drame de l'hôtel-restaurant d'une part, et l'actuel méta-



dossier d'instruction d'autre part. Mais il s'agit désormais pour la « cellule Bure » de mettre des noms sur l'organigramme fictif de la bande criminelle, en isolant ici l'automedia, et là la legal-team, ici tel comité de soutien, et là tel groupe affinitaire. Bref, d'achever de figer dans une organisation « quasi-militaire » (*dixit* le juge d'instruction) la réalité mouvante d'un monde militant en perpétuel recomposition.

L'inconvénient de ce genre de pratiques, c'est évidemment qu'elles créent *ex nihilo* ce qu'elles prétendent chercher à débusquer finement. Des amis s'appellent plus fréquemment que des connaissances éloignées, c'est une évidence : mais de cette

évidence, les services de renseignements tirent un organigramme saisissant de scientificité – et en couleur s’il vous plaît ! – qu’ils n’ont plus qu’à brandir sous le nez des juges en clamant : « vous voyez bien que c’est une bande organisée ! ». Effet garanti.

Enquête, méta-enquête, méta-méta-enquête...

Si l’on veut mettre un peu d’ordre dans tout cela, et pour en revenir à notre Gendarme dont la moustache débonnaire accompagne les ingénieurs de l’atome depuis leurs débuts, on pourrait dire qu’il intervient à trois niveaux.

Le premier niveau, c’est celui ultra-visible de la surveillance et de la répression quotidienne. Rondes inlassables devant les domiciles des opposants, intimidations verbales et physiques, mutilations au cours des opérations de maintien de l’ordre... C’est aussi le niveau des procédures pénales incessantes, souvent pour les motifs risibles d’ « outrage » ou de « rébellion », des peines de trois à six mois et des interdictions de territoire distribuées à la pelle. Objectif : ficher, épuiser, éloigner, effrayer. Nombre de témoignages de cet état de fait peuvent être retrouvés dans la brochure « état des lieux de la répression à Bure », régulièrement mise à jour.

Le second niveau, c’est celui semi-visible de la méta-enquête, l’enquête des enquêtes : l’association de malfaiteurs et ses dix mille pages de renseignement. Il s’agit cette fois d’ouvrir la voie, par une qualification délirante, à l’usage massif de technique d’investigations issues de anti-terrorisme, de brandir la menace d’années de prisons, et au bout du compte de désorganiser et désarmer d’un seul coup tout un mouvement de lutte.



Mais ce qui se profile en parallèle de tout cela, c’est l’existence d’un troisième niveau, parfaitement invisible, dont le cadre légal s’il existe échappe largement à l’évaluation. Il s’agit de tous les points où l’instruction semble déborder de ses propres cadres temporels et de ses objets prédéfinis ; de toutes les cas où le dossier des prétendus malfaiteurs cesse d’être un objet juridique circonscrit par un début (le délit) et une fin prévisible (le procès), mais se mue en une vaste entreprise de

surveillance nationale et internationale illimitée, alimenté par tout et n'importe quoi, et alimentant lui-même *ad libitum* toutes sortes d'enquêtes tierces.

C'est le cas avec le dossier des Christian qui nous montre que l'été 2016, bien en amont de l'enquête pour « association de malfaiteurs », était déjà l'occasion de traquer la bande organisée derrière la lutte antinucléaire. C'est le cas aussi avec toutes les écoutes téléphoniques administratives qui ont pu alimenter des notes blanches bien avant que le juge d'instruction n'avalise des écoutes judiciaires dans le cadre de son enquête.

C'est encore le cas avec la tentative proprement fantasmagorique d'établir une responsabilité directe de prétendus malfaiteurs buriens dans les émeutes de Hambourg en juillet 2017. On a ainsi pu apercevoir à l'occasion des arrestations de juin 2018 une enquête internationale au contour flou, piochant allègrement son matériel narratif dans les perquisitions menées en Meuse contre les antinucléaires. Peu de nouvelle de ce côté là : peut-être la ficelle était-elle trop grosse...

C'est le cas enfin lorsqu'une enquête pour « obstruction à des travaux » menés dans le Bois Lejuc, théoriquement indépendante du dossier « association de malfaiteurs », se voit malgré tout alimentée par des saisies de matériel informatique effectuées en septembre 2017 dans le cadre de la commission rogatoire du juge d'instruction. Étonnant mélange des registres de la part d'une institution qui d'ordinaire cloisonne soigneusement ses dossiers pour éviter toute référence au contexte.

Tenir bon, contre-attaquer

L'horizon semble bien noir lorsque la séparation entre le judiciaire et le policier, que l'on savait déjà bien poreuse, se réduit à un effet de perspective : les dossiers pénaux sont tout entier le renseignement policier, et *la peine devient l'enquête elle-même*. Cependant, l'heureux dénouement du procès des Christian nous rappelle de tenir bon, de ne pas les laisser faire, se défendre bec et ongle, contre-attaquer. Au fond, tous leurs dossiers sont vides, parce qu'ils ne savent pas quoi chercher. Là où ils traquent une association de malfaiteurs, il n'y a que nos rêves lucides et nos espoirs fous : leur pire cauchemar.

**Nous sommes tou.tes des mis.es en examen de Bure,
tou.tes des inculpé.es Gilets Jaunes,
tou.tes des Christian...**

... tou.tes malfaiteurs !

Lettre ouverte « à toi mon ami malfaiteur »¹⁰

Kevin, l'un des « malfaiteurs » de Bure, a été arrêté en juillet 2019 à l'occasion d'une brève réoccupation du Bois Lejuc, puis immédiatement placé 4 mois en détention provisoire pour non-respect de son contrôle judiciaire.

Lundi 22 juillet 2019

Mon ami, sous un arbre fruitier, je t'écris ces quelques lignes ; les oiseaux accompagnent mes mots et une légère brise porte mon esprit vers toi.

Toi que la « Justice » a décidé d'enfermer 4 longs mois parce que tu n'as pas respecté ton « contrôle judiciaire » : cette sentence avant l'heure qui t'interdit de « paraître dans les départements de Meuse et de Haute-Marne » et qui interdit aussi que je « rentre en relation avec » toi et d'autres de nos ami·es.

Pourquoi ces interdits punitifs avant même d'être jugé·es ? Car nous serions des présumé·es malfaiteurs et malfaitrices – quoique leur loi, soumise à la domination patriarcale, ne féminise pas l'infraction – qui pourrions trafiquer des preuves sur place et même nous entendre sur une version des faits, commis pourtant bien avant nos mises en examen et leur lot d'interdictions. L'absurdité ridicule ne tue pas plus les pourvoyeurs et pourvoyeuses de projets inutiles et imposés que les juges...

Toi, libre comme l'air, malgré les cages dans lesquelles on t'a déjà enfermé depuis l'enfance, tu n'as pas pu t'empêcher de franchir ces barreaux virtuels pour retourner fouler ce sol de Bure dans lequel on veut dissimuler le plus grand dépotoir atomique de notre société.

Pourquoi prendre ce risque ? Parce que ta conscience te dit qu'il y en a un plus grand encore : celui de la destruction d'une forêt, symbole de la poursuite du projet de méga-poubelle nucléaire et de son monde ; symbole aussi de notre rencontre, de nos rencontres lors de ce fameux été 2016 en lutte joyeuse, belle et tortueuse, tantôt sous les vertes et tumultueuses frondaisons du Bois Lejuc, tantôt sous le toit chaleureux de notre grande maison commune, la Maison de Résistance, tantôt au gré des souvenirs sur les innombrables sentiers autour de Bure ...

10 Texte publié en Juin 2019 sur bureburebure.info (l'automedia de la lutte de Bure)

Toi que, probablement, jamais je n'aurais croisé sans cette forêt à défendre, tu as eu, encore une fois, cette courageuse énergie d'aller, malgré tout, protéger ces arbres centenaires face au bulldozer destructeur de leur monde et de ses « progrès » mortifères. Ton indocile opiniâtreté force le respect, n'en déplaise aux tristes robes noires.

Elles t'ont mis dans l'ombre, mais c'est moi qui reste dans l'ombre, dans ton ombre. Merci du rayon de soleil que ton sourire et la fragilité de tes larmes m'offre quand on se tombe dans les bras au hasard de retrouvailles...

Mon ami, je t'envoie tout mon soutien, ma rage et mon amitié : je t'aime d'un amour de camarade comme jamais un insignifiant petit juge, aussi acharné soit-il, ne pourra s'en approcher, ni même l'imaginer.

Nous sommes la forêt qui se défend, irradié et irradiées esprits de chouettes hiboux que rien, ni personne ne peut enfermer dans quelconque prison. Tiens bon.

Un·e malfaiteur·trice

Vous pouvez écrire à Kevin pour le soutenir, en gardant bien à l'esprit que le juge d'instruction peut lire toutes les lettres qui lui parviennent ! Voici ses coordonnées :

Kevin Fluchs, n° d'écrou : 16654

Centre Pénitentiaire De Nancy-Maxéville

300 rue Abbé Haltebourg 54320 MAXÉVILLE

SOMMAIRE

p.1 : quoi de neuf depuis juin 2018 ?

p.2 : Nous ne serons pas les prochain.es !
[noussommestousdesmalfaiteurs]

p.6 : Malfaiteurs ? Alors j'en suis ! [manif'est]

p.14 : Bure ou la médiocratie du bâton [manif'est]

**p.18 : Du Mur aux malfaiteurs : errances du
renseignement...** [noussommestousdesmalfaiteurs]

p.24 : Lettre ouverte « à toi, mon ami malfaiteur... »
[bureburebure.info]

S'informer :

- noussommestousdesmalfaiteurs.noblogs.org (blog de soutien contre l'association de malfaiteurs)
- bureburebure.info (automedias de Bure)
- vmc.camp (ancien automedia - archives 2015-2018)

S'abonner :

- noussommestousdesmalfaiteurs-subscribe@lists.riseup.net (lettre d'info du blog "nous sommes tous des malfaiteurs")
- bloquonscigeo-subscribe@lists.riseup.net (liste de diffusion générale sur la lutte de Bure)

Rejoindre les comités de lutte :

- <https://bureburebure.info/comites/>
- burepartout@riseup.net (mail contact intercomité)

Nous contacter :

noussommestousdesmalfaiteurs@riseup.net



noussommestousdesmalfaiteurs.noblogs.org